



Rougemont, le 26 août 2024
N. réf : 10.01.02/JL/sb

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Préavis N° 11/2024

<p align="center">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION DES SALLES DE BAINS DE L'HÔTEL DE COMMUNE</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 228'000.00 pour procéder à la rénovation des salles de bains de l'Hôtel de Commune.

2. HISTORIQUE

L'Hôtel de Commune, un établissement emblématique de notre village, a subi un assainissement complet au début des années 1990. L'entretien courant a été régulièrement effectué au fil des années mais, les salles de bains datent des années 1990 et il est nécessaire de les rénover.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Cette initiative vise à répondre aux attentes des clients actuels, qui recherchent désormais un confort moderne et des installations de qualité. La rénovation proposée apportera une plus-value significative à l'établissement, en améliorant non seulement le bien-être des clients, mais aussi l'attractivité de l'hôtel.

Une rénovation réussie permettra non seulement d'augmenter la satisfaction et la fidélité des clients, mais aussi de renforcer la réputation de l'hôtel en tant que lieu d'accueil moderne et confortable.

4. TRAVAUX

Carrelage

Sols (protection, démontage, ponçage et divers)

Parois (démontage, ponçage, lissage et divers)

Main d'œuvre et matériel

Total HT par salle d'eau	CHF	9'390.00
--------------------------	-----	----------

Rabais 3%	<u>CHF</u>	<u>-281.70</u>
-----------	------------	----------------

Total hors taxe	CHF	9'108.30
-----------------	-----	----------

TVA 8.1 %	<u>CHF</u>	<u>737.75</u>
-----------	------------	---------------

Total TTC par salle d'eau	CHF	9'846.05
----------------------------------	------------	-----------------

Calcul pour 12 salles d'eau	CHF	118'152.60
-----------------------------	-----	------------

Divers et imprévus travaux de peinture	<u>CHF</u>	<u>3'000.00</u>
--	------------	-----------------

Calcul pour 12 salles d'eau TTC	CHF	121'152.60
--	------------	-------------------

Installations sanitaires et chauffage

Démontage	CHF	12'000.00
-----------	-----	-----------

Appareils	CHF	64'775.20
-----------	-----	-----------

Montage des appareils	CHF	12'000.00
-----------------------	-----	-----------

Chauffage	CHF	7'200.00
-----------	-----	----------

Fournitures diverses	CHF	346.10
----------------------	-----	--------

Rabais 2%	CHF	-1'926.45
-----------	-----	-----------

Escompte à 10 jours 2%	<u>CHF</u>	<u>-1'887.90</u>
------------------------	------------	------------------

Total devis HT	CHF	92'506.95
----------------	-----	-----------

TVA 8,1%	<u>CHF</u>	<u>7'493.05</u>
----------	------------	-----------------

Total	CHF	100'000.00
-------	-----	------------

Divers & imprévus sanitaires et chauffage	<u>CHF</u>	<u>5'000.00</u>
---	------------	-----------------

Montant total TTC	CHF	105'000.00
--------------------------	------------	-------------------

5. FINANCEMENT

Carrelage	CHF	121'152.60
-----------	-----	------------

Installations sanitaires et chauffage	<u>CHF</u>	<u>105'000.00</u>
---------------------------------------	------------	-------------------

Montant global TTC	CHF	226'152.60
---------------------------	------------	-------------------

La Municipalité a décidé d'arrondir ce montant à

CHF	228'000.00
------------	-------------------

Conformément aux principes MCH2 relatifs au patrimoine financier, la Municipalité renonce à prévoir un amortissement pour ce préavis.

6. CONCLUSIONS

La rénovation des salles de bains de l'Hôtel de Commune est une étape essentielle pour assurer la pérennité et l'attractivité de cet établissement sous la nouvelle direction. En répondant aux attentes modernes des clients, cette initiative contribuera à renforcer la position de l'hôtel sur le marché local tout en offrant un cadre accueillant et confortable.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 08 octobre 2024

- Vu** le préavis N° 11/2024
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder à la rénovation des salles de bains de l'hôtel de Commune ;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 228'000.00
- **De financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 27 août 2024 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 08 octobre 2024.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzguebel